

RÉUNION DU 4 JUILLET 2018

Convocation : 26 juin 2018

Affichage : 7 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-six juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

Absents excusés : COLARD Antoinette (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), GALLE Sandrine.

Secrétaire de séance : DESMEULLES Sébastien

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 30 mai 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

Permis de Construire :

- Commune de Tollevast – 7, Le Bourg : Construction d'une salle d'activités et d'une salle de classe.
- JUILENNE Thomas et DANNET Chloé – 6 Les Amontoux : Construction d'une maison d'habitation.
- POLIDOR Clément et LODIEL Aurélie – 57 Gravelle de Haut : Construction d'une maison d'habitation.

Déclarations Préalables :

- LEGER Lionel – 61, Gravelle de Haut : Modification d'ouvertures.

CONVENTION D'EXERCICE DU CENTRE INSTRUCTEUR DES ACTES D'URBANISME

Le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Cotentin instruit depuis le 1^{er} janvier 2017 les demandes d'autorisation des actes d'application du droit des sols des communes volontaires du Cotentin. Ce service est jusqu'ici gratuit pour les communes issues des Communauté de Communes des Pieux et de Douve et Divette. Afin d'avoir un fonctionnement commun à toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ce service va devenir payant. Le coût annuel pour 2018, calculé sur les statistiques des années N-1 à N-3 serait de 13933,50 €. C'est ce montant, figé, qui sera restitué chaque année par l'intermédiaire des Attributions de Compensation de la CAC. Le montant à payer sera, quant à lui, variable chaque année et calculé à partir du coût du service ADS réparti au prorata de la moyenne du nombre d'EPC constaté sur une période de trois années (N-1 à N-3).

Stéphane BARBÉ revient sur le paiement par la commune (sous forme de réduction de l'attribution de compensation) de la participation au financement du SDIS. Il avait été question de verser cette participation pour 2017 et 2018. Or, il semblerait que le principe de non-rétroactivité soit appliqué et que seule la participation de 2018 soit finalement due par la commune à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

VOIRIE

Les travaux de traversée du bourg ont été réceptionnés, et la facture a été reçue en mairie :

- Travaux de voirie : 110 138,23 €
- Eclairage Public : 18 414, 23 €
- Participation à l'étude et aux frais généraux du Conseil Départemental : 5 506,91 €

Le total restant à charge de la commune pour ces travaux est de 134 059,37 €, alors que 151 230 € avaient été budgétisés, soit 17 170 € de reliquat à reporter lors de la décision modificative de la rentrée.

Une partie de cette somme pourrait être réutilisée pour remettre en état la route reliant le « Blanchuquet » à la « Rocambole ». Des devis vont être demandés aux entreprises.

CENTRE DE LOISIRS ET GARDERIE : RÉGLEMENT

Philippe ROINÉ donne lecture de sa proposition de règlement pour le centre de loisirs, validé par la commission, et qui reprend les effectifs, horaires et tarifs, y compris pour les communes signataires de la convention. Une réunion est prévue avec les maires des communes signataires le 11 juillet.

Les retards réguliers seront désormais sanctionnés à hauteur de 5 € par famille et par jour : 12 voix pour 5 € par famille et 2 voix pour 5 € par enfant (Emmanuelle BIENFAIT et Laurence LEPLEY).

Sébastien DESMEULLES regrette deux points dans ce règlement :

- Le petit déjeuner prévu vers 9h30 / 10h, qui risque de dérégler le rythme alimentaire des enfants. Selon lui, ce n'est pas nécessaire.
- Les horaires, qui sont différents de ceux de la garderie : ouverture à 8h le mercredi et les vacances au lieu de 7h30 les jours d'école et fermeture à 18h30 le mercredi au lieu de 18h45 les jours d'école. Les usagers risquent de s'y perdre, une uniformisation des horaires serait souhaitable, ainsi qu'un élargissement de la plage d'accueil du midi.

Stéphane BARBÉ et Philippe ROINÉ indiquent qu'il s'agit d'une logique d'organisation et que chaque modification des horaires a un impact sur les frais de fonctionnement. Il est proposé de commencer l'année scolaire avec ce règlement et d'en reparler avec quelques mois de recul.

L'assemblée, par 13 voix pour et une abstention (Sébastien DESMEULLES), valide ce règlement.

Concernant la participation de la Tollevastaise au centre de loisirs, Stéphane BARBÉ précise que celle-ci n'est pas incluse dans les tarifs indiqués sur la plaquette. La Tollevastaise reversera directement aux familles leur participation en fonction du nombre de journées enfant, le jour du forum des associations.

Il n'y a pas de tarif fixé, mais une enveloppe qui devra être partagée entre tous les enfants tollevastais fréquentant le centre de loisirs.

CENTRE DE LOISIRS : PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION

Différents prestataires ont été sondés pour la fourniture des repas du centre de loisirs du mercredi et des vacances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société API qui propose les tarifs suivants :

- 2,42 € TTC pour un enfant de maternelle,
- 2,63 € TTC pour un enfant de primaire
- 2,82 € TTC pour un adulte.

Pour le prestataire actuel, le tarif unique est de 4,50 € TTC le repas.

CENTRE DE LOISIRS DE MARTINVEST

L'assemblée, à l'unanimité, valide les modifications proposées par le centre de loisirs de Martinvest, et qui ont principalement pour objet l'augmentation de la participation des communes :

- 8 € contre 6 € actuellement pour une journée enfant,
- 5 € contre 4 € actuellement pour une demi-journée enfant avec repas.

Monsieur le Maire rappelle que cette participation communale ne porte que sur les périodes où le centre de loisirs de Tollevast est fermé.

CENTRE DE LOISIRS : MISE EN PLACE DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIFS POUR LE RECRUTEMENT D'ANIMATEURS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Le contrat d'engagement éducatif est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter le principe du CEE, et de fixer les montants forfaitaires suivants (révisables à chaque évolution du SMIC) :

- Animateur sans formation : 27 €
- Animateur sans formation (mini-camps) : 30 €
- Animateur stagiaire BAFA : 30 €
- Animateur stagiaire BAFA (mini-camps): 33 €
- Animateur titulaire BAFA : 35 €
- Animateur titulaire BAFA (mini-camps) : 38 €
- Responsable mini-camps : 41 €

PARTICIPATION BAFA

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire le principe existant concernant la participation communale pour le passage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Il est décidé de prévoir 540 € par an pour les deux premiers tollevastais à en faire la demande. Une priorité leur sera également donnée pour que leur stage pratique soit effectué au centre de Tollevast.

PERSONNEL – RIFSEEP : EXTENSION À UN CADRE D'EMPLOIS DE LA FILIÈRE ANIMATION

Etant donné qu'un adjoint d'animation va être recruté au mois d'août, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'étendre le principe du RIFSEEP au cadre d'emplois des adjoints d'animation.

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} octobre 2018 un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (16h/35h). Il s'agit d'un poste d'agent polyvalent au service « Entretien / Vie scolaire ».

Le temps des délais administratifs de création du poste, un poste en Contrat à Durée Déterminée sera créé pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2018 pour les mêmes missions et la même durée hebdomadaire de travail.

PERSONNEL : CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

A compter de la rentrée 2018, un stagiaire va intégrer l'équipe de restauration scolaire. Il sera présent les lundis, mardis, jeudis, et retournera en cours le vendredi.

L'assemblée donne son accord pour la signature de la convention avec une gratification à 3,75 € par heure.

ASSOCIATION POUR LA ROCADE SUD-OUEST DE CHERBOURG : ADHÉSION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une association a été créée le 3 mars 2018. Celle-ci a pour objet de promouvoir la réalisation de la rocade sud-ouest de Cherbourg afin d'établir un réel transit est-ouest qui permettrait :

- Un désenclavement économique de tout l'ouest de l'agglomération cherbourgeoise,

- Une diminution significative du trafic routier en centre-ville,
- Une réduction notable du temps de trajet des citoyens, des travailleurs, des accès vers les entreprises,
- Une amélioration de la sécurité routière au regard des dessertes existantes et dans un meilleur respect de l'environnement.

Stéphane BARBÉ précise par ailleurs qu'il est vice-président de cette association, dont tous les membres sont entièrement bénévoles.

Il est proposé que la commune adhère à cette association dont le montant minimum de cotisation est fixé à 5 €.

L'assemblée décide, par 14 voix pour et une abstention (Stéphane BARBÉ, qui est vice-président de l'association et qui ne souhaite pas participer au vote), d'adhérer à cette association et autorise le Maire à verser une cotisation d'un montant de 75 €, correspondant à un montant de symbolique de 5 € par conseiller municipal.

STADE : DEMANDE DU SCUDD

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande provenant du Sporting Club Union Douve et Divette, qui souhaiterait que soit étudié l'achat d'une machine pour décompacter et regarnir les terrains utilisés par le club (Tollevast, Hardinvast et Virandeville). Le devis présenté pour l'achat de ce matériel est de plus de 40 000 €. Afin d'en montrer son efficacité, il est proposé une démonstration sur un des trois stades pour un montant de 4740 € à se partager entre les sept communes signataires de la convention. Le budget 2018 ne pouvant pas inclure une telle dépense, la question sera débattue lors de l'élaboration du budget 2019.

Concernant la démonstration d'un montant de 4740 €, l'assemblée donne, à l'unanimité, son accord.

DEMANDE DE SUBVENTION

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une subvention à l'Association pour le développement des Soins Palliatifs Normandie Cotentin d'un montant de 100 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Forum des associations : Chantal TRAVERS rappelle aux membres du conseil que le forum des associations aura lieu le samedi 1^{er} septembre, de 10h à 16h à la Maison du Sonneur. Un pot de bienvenue aux nouveaux arrivants y sera également organisé.
- Compétence « Petite Enfance » : La communauté d'Agglomération du Cotentin s'étant positionnée pour le retour de la compétence « Petite Enfance » aux communes, les maires de l'ex-CCDD ont tous donné un avis favorable et vont devoir se rencontrer pour mettre en place le service commun. Le Pôle de Proximité de Douve et Divette va aider à la rédaction d'un règlement de fonctionnement de ce service commun pour lancer le projet. Ensuite la gestion sera confiée à un conseil d'administration ou à un comité de pilotage à compter du 1^{er} janvier 2019. L'attribution de compensation sera figée, même si les frais de fonctionnement viennent à évoluer. De même, tous frais liés à une extension de la capacité ne seront pas compensés par les attributions de compensation, ils seront à la charge du service commun. La répartition des frais se fera au prorata du nombre d'habitants des communes.
- Repas des seniors : Chantal TRAVERS indique que le repas des seniors aura lieu le dimanche 7 octobre 2018.
- Conseil d'école : Philippe ROINÉ effectue un bref compte-rendu du conseil d'école. La directrice est confirmée, et titularisée sur ce poste. Il y a 186 enfants inscrits pour la rentrée, et la huitième classe a été officiellement confirmée. Celle-ci se fera cette année dans les locaux modulaires.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 12 septembre 2018 à 20h30

Fin de la séance : 23h10